

Egalité Adoption
3 bis rue de la rotonde
93460 Gournay sur marne
presidence@egaliteadoption.com

Gournay, le

A l'attention de :

Objet: Harmonisation des procédures d'agrément pour l'adoption d'enfants

Monsieur Le Député

[Je vous remercie pour votre réponse à notre précédent courrier, énonçant les difficultés rencontrées par les postulants à l'adoption au cours de la phase d'agrément.]

Nous avons eu de nombreux retours positifs de la part des élus ces dernières semaines. Ces réponses nous font penser que les dysfonctionnements de cette procédure d'agrément sont connus et pourraient disparaître.

L'agrément est indispensable pour devenir parent(s) d'un enfant adopté. Cette procédure permet aux familles ayant un projet d'adoption de se préparer, de réfléchir, de collecter des informations et rencontrer des personnes ayant adopté. Ces évaluations se doivent d'être impartiales et dénuées de jugements discriminatoires.

Une harmonisation de la procédure d'agrément au niveau national est plus que nécessaire afin de permettre l'accompagnement des familles dans leur projet, comme défini dans la loi portant réforme de l'adoption n°2005-744 du 4 juillet 2005.

Nos recherches nous ont permis de récapituler les différences rencontrées selon les départements au cours de la procédure, ainsi que les questions régulièrement posées par les travailleurs sociaux lors des entretiens d'évaluation.

Nous vous proposons ici quelques axes de réflexions pouvant améliorer la phase d'agrément :

- Harmonisation du nombre de rendez-vous avec les travailleurs sociaux
- Formation préalable obligatoire à la spécificité de l'adoption des travailleurs sociaux
- Création de postes d'assistants de services sociaux dédiés uniquement à l'adoption
- Organisation de rencontres entre postulants à l'adoption et familles ayant adopté
- Instauration de plusieurs réunions préparatoires en petits groupes pour aborder les risques d'une adoption mal préparée, en présence d'un travailleur social spécialisé
- Véritable accompagnement social et psychologique des familles par les travailleurs sociaux, sans préjugé ni a priori
- Déterminer une liste de questions et sujets à aborder au cours de l'enquête sociale (salaire, vie de famille, logement) et psychologique (relationnel du couple, connaissance de l'adoption, capacités éducatives)
- Définir une liste de questions et sujets n'ayant aucun rapport avec l'adoption et ne pouvant être abordées pendant les entretiens (vie sexuelle, parcours médical, religion)

Ces réflexions sont les composantes principales et prioritaires de notre travail au sein de l'Association. Elles font suite aux témoignages que nous avons reçus de postulants à l'adoption. Elles ne sont pas exhaustives et pourront faire l'objet de démarches plus approfondies.

Nous restons à votre disposition pour aborder ce sujet très important pour de nombreuses familles en attente d'un enfant, dans le cadre d'une éventuelle rencontre.

Nous vous prions, Monsieur Le Député, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente,